

Le projet de gestion participative des forêts classées du Burkina Faso, réalisé par la Banque africaine de développement (BAfD) dans le cadre du programme REDD+, poursuit deux grands objectifs de développement : améliorer la capacité de séquestration du carbone des forêts classées et réduire la pauvreté dans les zones rurales. Ce projet bénéficie de l'appui du Programme d'investissement forestier (FIP) des Fonds d'investissement climatiques (CIF), qui axe son action sur les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts. Compte tenu de la rareté des ressources mondiales et de la nécessité pour les États à faible revenu de relever les multiples et urgents défis du développement, des projets comme celui-ci examinent la possibilité de s'attaquer à la fois aux enjeux climatiques et sociaux. Les CIF se sont associés à l'Initiative d'évaluation de l'impact sur le développement (DIME) de la Banque mondiale pour évaluer l'impact de l'efficacité, des déterminants et des possibilités de reproduction de tels objectifs.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION SOCIALE

La communauté internationale s'est engagée, par le biais des Objectifs de développement durable (ODD), à relever les défis pressants et concurrents du changement climatique, du chômage des jeunes et de l'insécurité alimentaire. D'ici 2030, la communauté internationale du développement s'est notamment donnée pour objectifs d'éradiquer la pauvreté (ODD1), d'éradiquer la faim (ODD2) et de promouvoir le plein emploi productif pour tous (ODD8), tout en favorisant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (ODD13)¹. À l'approche de l'échéance de 2030 et confrontés à des ressources de plus en plus rares, les décideurs politiques doivent plus que jamais créer des synergies entre les différents secteurs du développement et maximiser la portée de leurs investissements.

Crise climatique et foresterie. Les efforts visant à limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 – 2 °C ont souvent inclus des activités de conservation des forêts et de restauration des paysages. Des initiatives découlant de l'accord de Paris de 2015 comme le mécanisme REDD+, le défi de Bonn et l'initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100) ont toutes mis l'accent sur la restauration des paysages dégradés tout en luttant contre la pauvreté dans les



FAITS SAILLANTS

DATE

Septembre 2020

PAYS

Burkina Faso

PROJET

Projet de gestion participative des forêts classées dans le cadre de REDD+

FINANCEMENT CIF

11,5 millions de dollars du Fonds d'investissement forestier

BMD

Banque africaine de développement

TYPE DE PRODUIT

Évaluation de l'impact dans le domaine du développement

pays en développement. La valeur de ces efforts est largement reconnue, mais le choix des outils politiques qui permettraient le mieux d'obtenir les résultats souhaités fait toujours l'objet de débats.

Développement humain et foresterie. Au Burkina Faso, l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation se sont

¹ Indicateurs du développement mondial, Banque mondiale, 2016

révélées être des problèmes chroniquement difficiles à résoudre. Au cours de la période 2016-2018, en moyenne, 3,8 millions de Burkinabés (20 % de la population totale) étaient sous-alimentés². En 2019, on estimait que 3 % de la population totale — environ 687 000 personnes — auraient besoin d'une aide alimentaire d'urgence au cours de la période écoulée de juin à août, la période la plus creuse de l'année en termes de disponibilité alimentaire³. Dans un pays dont le couvert arboré atteint 48 % de la surface, où les activités économiques basées sur la forêt contribuent à plus de 25 % des revenus des ménages ruraux et à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB)⁴, il est clair que la lutte contre les problèmes interconnectés de la dégradation des écosystèmes, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et du changement climatique nécessitera une approche synergique et intégrée.

LA RÉMUNÉRATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES PEUT-ELLE FAVORISER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ?

La rémunération des services écosystémiques (PES) est au cœur du débat. La PES s'appuie sur des transactions volontaires, entre utilisateurs et fournisseurs de services, qui sont conditionnées par des règles convenues de gestion des ressources naturelles⁵. Bien que sa mise en œuvre varie considérablement, elle prend souvent la forme d'incitations financières versées à des particuliers ou à des collectivités pour la fourniture de services environnementaux bien définis. Ce mécanisme peut également présenter des avantages au plan socio-économique et au plan des conditions de vie, ce qui en fait un outil idéal pour lutter contre le changement climatique et les problèmes liés à la pauvreté. En théorie, lorsque les membres des collectivités pauvres participent aux programmes de PES, les transferts monétaires reçus peuvent jouer un rôle de protection sociale, comme dans le cas des programmes de transferts monétaires conditionnels ou de travail contre rémunération⁶.

Dans ce cadre, l'évaluation en cours du projet (DIME) cherche à déterminer dans quelle mesure un projet axé sur des objectifs d'atténuation des effets du changement climatique permet également d'obtenir des résultats en matière de bien-être, comme la sécurité alimentaire. Dans le cadre de ce programme, les collectivités vivant à proximité de forêts classées ciblées ont été invitées à participer à des campagnes de reboisement par le biais de programmes de PES dans le cadre desquels elles ont reçu des paiements conditionnés au taux de survie des arbres plantés.

L'évaluation a porté sur un échantillon de 630 ménages vivant à proximité de 11 forêts classées, répartis au hasard entre un

groupe de ménages inscrits au programme de PES (groupe de traitement) et un groupe témoin. Les participants étaient presque exclusivement des agriculteurs dépendant des forêts pour les intrants ménagers comme le bois de chauffe.

Les membres du groupe de traitement formaient des équipes de cinq personnes qui recevaient chacune une parcelle de reboisement et gagnaient collectivement environ 0,62 dollar pour chaque arbre planté toujours vivant un an plus tard. L'évaluation a permis de recueillir des données primaires détaillées à la fois dans le groupe de traitement et dans le groupe témoin au départ, avant la signature des contrats de PES, et à mi-parcours, quatre mois après le versement de la rémunération.

OBSERVATIONS : EFFETS SUR L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'évaluation a mesuré l'insécurité alimentaire à l'aune de quatre indicateurs communs du bien-être des ménages : i) les dépenses de consommation alimentaire, y compris les produits alimentaires produits à la maison ou achetés au cours des 7 jours précédant l'enquête ; ii) le score de diversité alimentaire des ménages (HDDS), indiquant le nombre de groupes d'aliments consommés par le ménage au cours de la période de 7 jours précédant l'enquête ; iii) l'indice de l'accès déterminant l'insécurité alimentaire des ménages (HFIAS) ; iv) l'indice de privation alimentaire dans les ménages (HHS). Les résultats ont permis de diviser les ménages en 4 catégories basées sur la gravité : i) les ménages en sécurité alimentaire, ii) les ménages en légère insécurité alimentaire, iii) les ménages en insécurité alimentaire modérée, et iv) les ménages en grave insécurité alimentaire. Les résultats sont robustes par rapport à d'autres mesures de l'insécurité alimentaire telles que les dépenses de consommation alimentaire des ménages et l'indice de privation alimentaire dans les ménages (HHS).

RÉSULTATS : Les résultats indiquent que les participants au programme de PES ont connu moins d'insécurité alimentaire que les non-participants à plusieurs niveaux de gravité (voir Figure 1). Il a été démontré que la participation au programme a protégé les agriculteurs contre l'insécurité alimentaire à un moment où ils y étaient le plus vulnérables — la perception des recettes coïncidait avec la période précédant la récolte — ou période de soudure agricole — caractérisée par l'épuisement des réserves de nourriture constituées lors de la saison précédente et par un besoin accru de fonds nécessaires à l'achat de denrées et de facteurs de production agricole, ce qui a contribué à la réalisation des objectifs de protection sociale pendant les « mois de disette ». Six mois après le versement de la rémunération des services écosystémiques, les ménages ont fait état d'une augmentation des dépenses de consommation alimentaire d'environ 12 %, d'une réduction de l'insécurité alimentaire modérée de 35 % et d'une réduction de l'insécurité alimentaire grave de 60 % par rapport au groupe témoin.

2 FAO, 2019

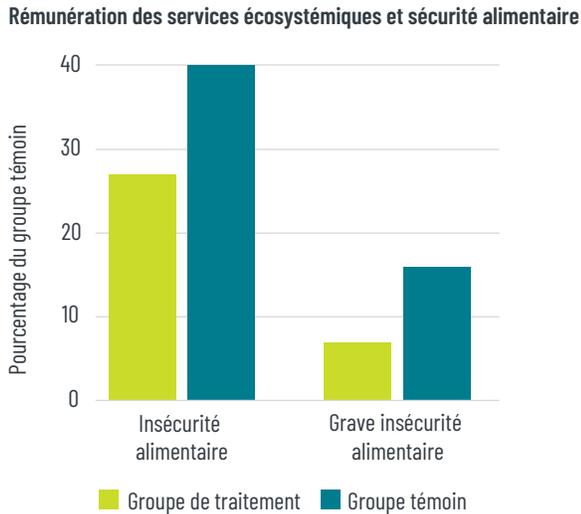
3 Ibid

4 Burkina Faso, Plan d'investissement des CIF, 2012

5 Wunder, 2015

6 Pagiola et al., 2005

Figure 1.
RÉMUNÉRATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES : COMPARAISON DU NIVEAU D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DU GROUPE DE TRAITEMENT ET DU GROUPE TÉMOIN



MÉCANISMES : CONTRAINTES SAISONNIÈRES DE LIQUIDITÉS, CYCLES DE PAUVRETÉ ET EFFETS À LONG TERME DE LA PES

Étant donné la prévalence de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso et l'interaction connexe avec l'imprévisibilité de la productivité des terres non irriguées, les mois de soudure augmentent la propension à recourir à des stratégies d'adaptation négatives et le risque d'un choix suboptimal d'investissement des revenus futurs. Cela se traduit par des capacités d'investissement réduites pour la production agricole future et une réduction des possibilités d'amélioration des conditions d'existence après la récolte, laissant ainsi les populations vulnérables à la merci du cercle vicieux de la pauvreté. Dans ce contexte, l'évaluation a également porté sur la manière dont les transferts monétaires ont influé sur les choix globaux de consommation et d'investissement, et sur leurs impacts sur la sécurité des revenus et du bien-être à plus long terme.

RÉSULTATS : Outre le lissage de la consommation à court terme, qui permet de répondre aux besoins immédiats et urgents en matière de sécurité alimentaire à des moments critiques de l'année, les données ont montré que les bénéficiaires du programme PES avaient également canalisé les recettes monétaires vers des investissements dans les cultures et le bétail, ce qui leur a permis d'augmenter leurs rendements et leurs revenus, c'est-à-dire de bénéficier également à long terme des dividendes de la protection sociale.

On a constaté que les participants à la PES cultivaient de plus grandes surfaces, investissaient davantage dans des semences améliorées et des pesticides, et jouissaient de rendements agricoles plus élevés que leurs homologues.

En outre, alors que la production agricole était la principale activité économique de 90 % des participants, les bénéficiaires de la PES se montraient au final nettement plus susceptibles d'exercer une activité secondaire, en particulier l'élevage du bétail, ce qui augmentait encore leurs revenus. Une petite partie des bénéficiaires, environ 4 %, avait économisé une partie des paiements au moment de l'enquête finale.

EFFETS SUR LE REVENU GLOBAL ET LA CONSOMMATION

En résumé, les données indiquent une augmentation de 34 % du revenu primaire des ménages et une augmentation de 26 % du revenu total des ménages participant au projet de PES. Lorsque les revenus sont considérés comme provenant non seulement de l'activité agricole mais aussi de la diversification des moyens de subsistance, cela représente une augmentation de 7 points de pourcentage des répondants ayant une deuxième occupation. Il a également été supposé que la participation à la PES n'avait pas d'effet négatif sur les autres activités génératrices de revenus, étant donné que l'entretien des arbres nécessitait un travail pendant la saison sèche, qui n'entraînait pas en concurrence avec les besoins en main-d'œuvre de l'agriculture et de l'élevage, activités réalisées en grande partie pendant la saison des pluies.

Sur la base des dépenses déclarées par les participants à la fin du programme, 37 % d'entre eux ont dépensé une partie de leurs recettes en espèces pour l'achat de nourriture, 22 % pour des investissements dans les facteurs de production agricole, 16 % pour des investissements dans le bétail et 10 % pour des investissements dans le transport et la mobilité (voir tableau 1).



Tableau 1.

UTILISATION PRÉVUE (EX-ANTE) ET DÉCLARÉE (EX-POST) DE LA RÉMUNÉRATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

	(1) UTILISATION PRÉVUE	(2) UTILISATION DÉCLARÉE	(3) PART DES DÉPENSES
Aliments	0,39	0,37	0,28
Autres dépenses familiales	0,31	0,09	0,07
Facteurs de production agricole	0,29	0,16	0,12
Production animale	0,16	0,22	0,13
Investissements dans la mobilité	0,15	0,10	0,05
Vêtements	0,06	0,09	0,05
Produits de beauté	0,05	0,01	0,00
Médicaments	0,03	0,06	0,02
Frais de scolarité	0,02	0,14	0,11
Épargne			0,04
Observations	330	303	289

N.B. : Nous indiquons dans la colonne (1) la répartition des dépenses prévues par les participants au projet de PES entre les divers postes indiqués. Les participants étaient invités à mentionner un maximum de trois types de dépenses. Nous indiquons l'usage réel déclaré par les participants à la fin de l'enquête, en proportion des participants ayant déclaré chaque type de dépense (colonne 2) et en proportion de la part de la rémunération consacrée à chaque type de dépense (colonne 3).

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les résultats donnent à conclure que dans des contextes similaires, les programmes de PES peuvent s'apparenter aux traditionnels transferts monétaires, en offrant des résultats en matière de bien-être, comme la sécurité alimentaire, tout en contribuant à la régénération des écosystèmes et à la résilience climatique. En théorie, de tels programmes pourraient tirer parti de la « surreprésentation des jeunes dans les populations africaines » et appuyer l'action climatique tout en procurant des revenus et des emplois temporaires aux jeunes sans emploi. D'autres groupes démographiques qui n'ont actuellement pas accès aux activités de subsistance traditionnelles pourraient aussi tirer parti des retombées positives de la PES sur le bien-être social. Si l'évaluation révèle le succès des programmes de PES adaptés au contexte, elle ouvre également la porte à un éventail beaucoup plus large de solutions de protection

sociale pour lutter contre le changement climatique, ainsi qu'à une révision des analyses coûts-avantages des interventions environnementales dans les pays à faible revenu vulnérables au changement climatique.

Résultats de l'évaluation. Un compte rendu de l'impact du projet de PES sur la sécurité alimentaire intitulé [Reducing Hunger with Payments for Environmental Services \(PES\): Experimental Evidence from Burkina Faso](#) a été publié sous forme de document de travail de la Banque mondiale, ainsi que dans le plus récent numéro du [American Journal for Agricultural Economics](#), une publication universitaire de premier plan. L'évaluation d'impact du projet sur le développement (DIME) se poursuit, et les données finales sont recueillies et analysées. Les conclusions finales devraient être publiées d'ici la fin de 2020. Les enseignements tirés du projet devraient être partagés en 2021 et 2022.



L'Initiative pour l'évaluation de l'impact sur le développement (DIME) de la Banque mondiale produit des données et des recherches de haute qualité, pertinentes au plan opérationnel, qui servent à transformer les politiques de développement et aident à réduire l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée. Elle engendre des écosystèmes de données et d'observations conçus sur mesure, propices à la production d'informations crédibles, et recommande des approches politiques propres à optimiser les impacts.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
<http://www.worldbank.org/en/research/dime>
www.climateinvestmentfunds.org



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP